



# PRÉFET DU VAR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 18 janvier 2023

### Dérogation espèces protégées (DEP)

Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

## Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
<b>Objet</b> : demande de dérogation pour exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s)</b> : pour procéder ou faire procéder à la fédération départementale des chasseurs du Var (FDC83) à Brignoles à l'acheminement, à la préparation, la conservation et à l'exposition, l'étude et la valorisation d'oiseaux naturalisés (liste figurant dans la note technique) pour une période illimitée à compter de 2023.	
<b>Demandeur</b> : fédération départementale des chasseurs du Var (FDC83) à Brignoles	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur</b> : 1 CERFA + note technique = dossier de demande	
Contexte	
La FDC83 (association loi 1901) mène des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats, ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité (article L421-5 Code de l'environnement). Notamment, elle sensibilise les plus jeunes, à l'environnement, à la faune sauvage et à la flore qui les entourent. A cette fin, elle expose des oiseaux naturalisés dans ses locaux, dont certains sont des espèces protégées. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour utiliser et exposer ces spécimens d'espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
<ul style="list-style-type: none"><li>• connaissance de l'espèce</li><li>• exposition du spécimen à des fins pédagogiques</li><li>• conservation dans les réserves</li></ul>	
Avis	
mission de service public, cette association met en œuvre une collection permanente ou temporaire, composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr</li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 24 janvier 2023	Fin de la consultation : 13 février 2023 inclus